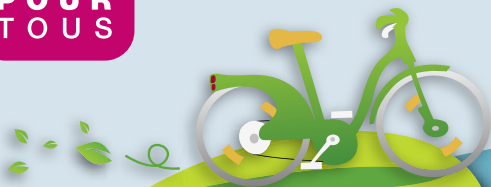


petit
guide
POUR
TOUS



BOURGES à VÉLO



BOURGES

SOMMAIRE

ÉDITO	PAGES
10 BONNES RAISONS DE PÉDALER AU QUOTIDIEN.....	2
À VOS MARQUES ! BIEN S'ÉQUIPER	3
Les équipements obligatoires	
Les équipements facultatifs	
Où faire réparer mon vélo à Bourges ?	
PRÊT ! ÊTRE EN SÉCURITÉ	4
Les règles de sécurité, les conseils	
Les devoirs du cycliste	
PARTEZ ! CIRCULER	5
Les risques courants	
Les différents aménagements cyclables	
Où louer un vélo à Bourges ?	
LA CARTE ! DÉTACHABLE À GLISSER DANS SA POCHE	9

BOURGES À VÉLO !

ÉDITO

Le vélo est un mode de déplacement écologique, alternatif à la voiture. Les déplacements à vélo constituent une solution concrète pour réduire la pollution et les émissions de gaz à effet de serre, responsables du réchauffement climatique.



C'est pourquoi, depuis plusieurs mois, dans la droite ligne des travaux du Grenelle de l'environnement, nous nous mobilisons, l'équipe municipale et moi-même pour permettre à chacune et à chacun d'entre vous de faire du vélo dans les meilleures conditions.

La réalisation de la "Rocade verte" constitue un élément essentiel dans notre politique "vélo". Cette mini rocade verte permettra de faire le tour de notre ville à vélo dans des conditions de sécurité optimales. Elle sera un espace dédié au "vélo loisirs" pour les familles et leurs enfants mais aussi un espace utile pour les Berruyères et Berruyers qui utilisent leur vélo au quotidien pour se déplacer à Bourges.

Ce guide a été conçu afin de dresser un état des lieux des zones réservées aux cyclistes. Il est aussi l'occasion de rappeler les règles de déplacement et de sécurité à vélo.

Je vous invite à le conserver précieusement et j'espère vous voir de plus en plus nombreux à vélo dans notre ville.

Serge Lepeltier

*Ancien Ministre de l'Ecologie
et du Développement durable,
Maire de Bourges*



10 BONNES RAISONS DE PÉDALER AU QUOTIDIEN

ÉCOLOGIE

- **Je préserve mon environnement** : je circule sans bruit et ne pollue pas l'atmosphère.
- **Je participe à la lutte contre le réchauffement climatique** et n'émet aucun gaz à effet de serre.

SOUPLESSE

- **Je suis libre** de mes déplacements et circule sans subir les embouteillages.
- **Je me gare rapidement** et au plus près de mon objectif, je maîtrise mon temps de parcours.
- **Je redécouvre ma ville.** Je varie mes parcours et profite des intérêts de la ville.

CONVIVALITÉ

- **Je suis plus ouvert aux autres** : je peux facilement m'arrêter pour échanger avec un voisin, un ami, une rencontre.
- **Je pédale en famille.** Avec mes enfants, j'associe activité sportive et découverte ludique.

SANTÉ

- **J'entretiens ma forme.** Je fais travailler mes muscles, mon cœur et mes poumons, limitant ainsi les risques cardio-vasculaires.
- **Je gagne du temps** et diminue mon stress : je ne suis jamais coincé dans les embouteillages !

BUDGET

- **Je fais des économies.** Je réduis mes dépenses en carburant et en parking. Mon vélo ne coûte pas cher. J'apprends facilement à l'entretenir moi-même.

À VOS MARQUES ! BIEN S'ÉQUIPER



LES ÉQUIPEMENTS FACULTATIFS (pour votre confort, votre sécurité)

- changement de vitesse au guidon (9)
- selle confortable (10)
- panier ou porte-bagages avec sacoches pour éviter les chutes (11)
- carter = chaîne et vêtements protégés (12)
- béquille (13)
- pneus bien gonflés (moins de crevaisons et moins d'effort) (14)
- casque (conseillé pour tous et pas uniquement pour les plus jeunes) (15)
- garde-boue (16)
- antivol(s) solide(s) pour éviter les vols, aussi fréquents dans une cour, sur un palier ou dans un garage que dans les lieux publics (17)
- dynamo (18)

Mais aussi des VÊTEMENTS CLAIRS et des ÉQUIPEMENTS RÉFLÉCHISSANTS (chasuble, brassard, ...) pour ÊTRE BIEN VU.

LES ÉQUIPEMENTS OBLIGATOIRES (vérifier leur état régulièrement)

- sonnette (1)
- phare avant et catadioptre blanc (2)
- réflecteurs de roue et de pédales (3, 4 & 5)
- freins avant et arrière (6 & 7)
- phare arrière et catadioptre rouge (8)

OÙ FAIRE RÉPARER MON VÉLO À BOURGES ?

CYCLE GESLIN

68 av. de St-Amand / 02 48 20 44 25

DIAS CYCLE

50 rue Barbès / 02 48 50 08 83

NARCY VÉLOS

31 av. M. Dormoy / 02 48 70 15 84

PUR CYCLE

74 av. F. Mitterand / 02 48 02 55 80

PRÊT !

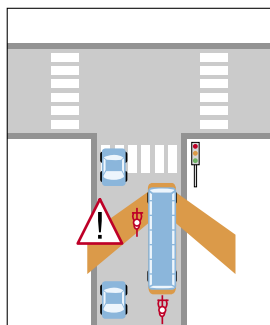
ÊTRE EN SÉCURITÉ

LES RÈGLES DE SÉCURITÉ, LES CONSEILS

- **Je roule à droite** en laissant tout de même 1 mètre sur ma droite pour anticiper les piétons qui surgissent, les voitures qui débouchent, éviter les caniveaux mal joints ou les bouches d'égouts...
- **Quand la rue est étroite et à sens unique**, je roule au milieu plutôt que de me faire serrer et doubler dangereusement,
- **J'indique que je vais tourner** en tendant le bras,
- **Je double toujours par la gauche**,
- **Je regarde bien dans toutes les directions avant de tourner** et pendant que je tourne,
- Lorsque les voitures de ma file sont arrêtées, **je les dépasse en roulant au pas** et en faisant très attention à l'éventuelle ouverture des portières,
- **J'évite au maximum de dépasser les bus et les poids lourds** car ils me voient mal dans leurs angles morts.

LES DEVOIRS DU CYCLISTE

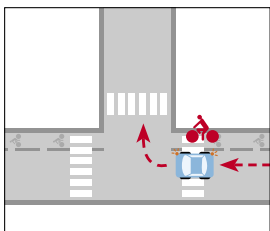
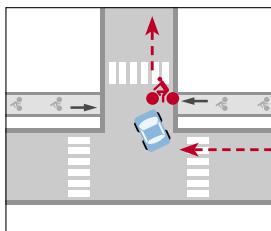
- **Je respecte les piétons** et ne roule pas sur les trottoirs.
- **Je stationne mon vélo** sur les endroits réservés.
- **Je respecte le code de la route** et la signalisation.
- **Je ne circule jamais sans éclairage** (avant et arrière) ou avec un éclairage défectueux.



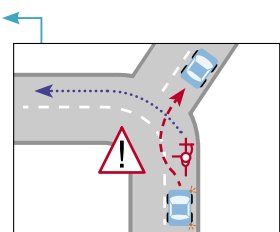
Angle mort - Partie de la chaussée que le conducteur ne voit pas dans ses rétroviseurs.

LES RISQUES COURANTS

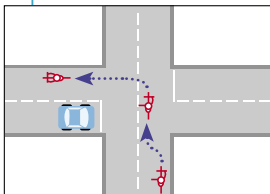
- **Tourne-à-droite voiture** : en règle générale, lorsque l'automobiliste tourne à droite et doit couper une piste cyclable ou une piste au niveau du trottoir, le cycliste est prioritaire. Abordez néanmoins ces intersections avec prudence.



- **Intersections** : il faut faire attention aux voitures venant de la droite mais aussi anticiper le fait qu'une voiture qui vous longe par la gauche peut tourner à droite. Vérifiez que l'automobiliste vous a bien vu.



- **Angle mort des bus et camions** : c'est la partie que le conducteur ne voit pas dans ses rétroviseurs. Ne vous arrêtez jamais sous les rétroviseurs des bus et camions. Ne cherchez pas à les dépasser, ni par la gauche, ni par la droite, surtout lorsqu'ils manœuvrent.



PARTEZ !

LES DIFFÉRENTS AMÉNAGEMENTS CYCLABLES

Sur la route, le cycliste est assimilé à un conducteur de véhicule, au même titre que l'automobiliste. Il est donc soumis aux mêmes règles du code de la route.

Il peut néanmoins se déplacer sur des aménagements réservés. Sauf indication contraire (indiquée par panneau), les cyclo-moteurs sont interdits dessus.



Piste cyclable (uni- ou bidirectionnelle)

en site propre : voie physiquement séparée de la voirie et réservée uniquement aux deux roues.



• Les panneaux

Liaison douce :

voie interdite aux véhicules motorisés. Les cyclistes, piétons, patineurs et autres usagers doivent cohabiter et se respecter.



Contre-sens cyclable :

voie à sens unique pour les véhicules motorisés. Les vélos peuvent l'emprunter dans le sens interdit, en gardant bien leur droite.



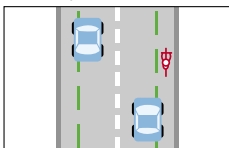
Zone piétonne : zone réservée aux piétons mais dans laquelle les cyclistes ont le droit de circuler à l'allure du pas et ne doivent pas occasionner de gênes. Pour rappel, **il est interdit de rouler sur les trottoirs.**



• Les marquages au sol

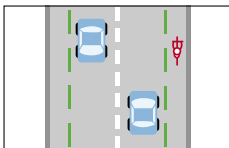
Axe partagé :

Aménagement ayant pour vocation d'informer les automobilistes que la voie est un itinéraire également utilisé par les cyclistes.



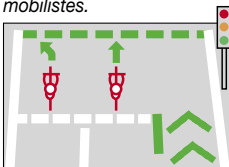
Bande partagée :

Zone réservée exclusivement aux deux roues et séparée de la voie des véhicules motorisés uniquement par un marquage au sol.



Sas d'attente :

Au niveau des feux tricolores, espaces réservés aux deux roues pour assurer une meilleure visibilité aux automobilistes.



PARTEZ !

EMPRUNTER UN VÉLO

OÙ EMPRUNTER UN VÉLO À BOURGES ?

A partir de juin 2010, vous pourrez emprunter **gratuitement** un vélo au parking de l'Hôtel de Ville.

Conditions d'utilisation : voir sur le site web de la Ville de Bourges www.ville-bourges.fr.

LA CARTE !



**Direction de l'Ecologie et
du Développement durable**

Tél. : 02 48 57 82 38



BOURGES

HÔTEL de VILLE

11, rue Jacques Rimbault - 18020 BOURGES Cedex - FRANCE
Tél. : 02 48 57 80 00 - Fax : 02 48 65 00 77 - <http://www.ville-bourges.fr>